

No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

18 janvier 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 18 janvier 2022, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Hugues Lafrance, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée
Mme Sara Vigneau, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Sont aussi présentes :

Mme Ariane Cummings, directrice générale, en virtuel
Mme Louise Déraspe, greffière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 27 par le maire Jonathan Lapierre.

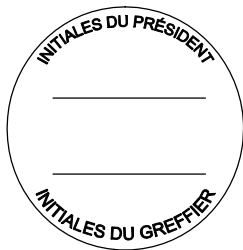
R2201-0548

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point
Affaires diverses.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration
- 7.2 Finances
- 7.3 Communications

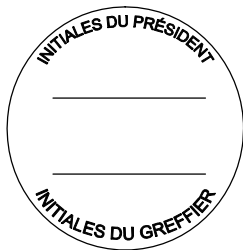


Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

18 janvier 2022

No. de résolution
ou annotation

- 7.4 Ressources humaines
- 7.5 Services techniques et des réseaux publics
- 7.6 Hygiène du milieu
- 7.7 Sécurité incendie et de la sécurité publique
- 7.8 Aménagement du territoire et urbanisme
 - 7.8.1 Demande de dérogation mineure – Propriétaires de l'immeuble sis au 27, chemin des Buttes – Village de Havre-aux-Maisons
 - 7.8.2 Adoption du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Réalisation de travaux de rénovation majeurs permettant l'exploitation d'un immeuble à vocation mixte – Propriété sise au 33, chemin des Marais – Village de Havre-aux-Maisons
- 7.9 Développement du milieu
- 7.10 Loisir, culture et vie communautaire
 - 7.10.1 Autorisation de signature – Bonification de l'Entente de développement culturel 2021-2023 – Ministère de la Culture et des Communications du Québec
 - 7.10.2 Adoption de la Politique de développement des collections 2021-2026 de la Bibliothèque Jean-Lapierre
 - 7.10.3 Dépôt d'une demande de financement – Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) – Mise aux normes du site de la halte de Dune-du-Sud – Village de Havre-aux-Maisons
- 7.11 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
 - 7.11.1 Autorisation de signature – Protocole d'entente – Travaux de protection contre l'érosion des berges – Section du chemin du Gros-Cap dans le village de L'Étang-du-Nord – Ministère de la Sécurité publique
 - 7.11.2 Autorisation de signature – Avenant numéro 2 – Entente de financement visant la réalisation de travaux de protection des berges contre l'érosion côtière dans le secteur de la falaise à Cap-aux-Meules – Ministère de la Sécurité publique
 - 7.11.3 Demande de certificat d'autorisation au MELCC – Projet : « Protection du rivage de Cap-aux-Meules – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine »
 - 7.11.4 Autorisation de signature – Protocole d'entente relatif à la caractérisation environnementale – Travaux de forage – Aux Pas Perdus inc.
- 7.12 Réglementation municipale



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

18 janvier 2022

8. Affaires diverses
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

R2201-0549

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021.

Sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

R2201-0550

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 27 novembre 2021 au 4 janvier 2022 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 7 021 309,46 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil depuis la dernière séance.

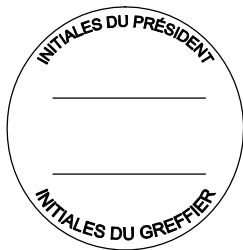
SERVICES MUNICIPAUX

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

R2201-0551

Demande de dérogation mineure – Propriétaires de l'immeuble sis au 27, chemin des Buttes – Village de Havre-aux-Maisons

Les propriétaires de la résidence sise au 27, chemin des Buttes, dans le village de Havre-aux-Maisons, souhaitent réaliser des travaux d'agrandissement sur leur bâtiment accessoire. Il s'agit d'un bâtiment déjà dérogatoire en raison de sa position dans la cour avant, mais aussi de sa superficie qui excède celle permise pour un bâtiment de cette nature.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

18 janvier 2022

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme un projet d'agrandissement dont le bâtiment accessoire serait présent dans la cour avant, alors que le règlement de zonage exige qu'un tel bâtiment soit situé en cour arrière, et dont la superficie totale du bâtiment accessoire atteindrait 120,8 mètres carrés, alors que le règlement de zonage exige une superficie maximale de 74,32 mètres carrés.

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce projet permettrait la réalisation de travaux d'amélioration et de préservation d'un bâtiment à fort potentiel patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE l'usage commercial agroalimentaire qui y est prévu s'insère parfaitement dans le parcours des entreprises du terroir du village de Havre-aux-Maisons;

CONSIDÉRANT QU' un avis a été publié dans *L'Info-municipale*, en date du 22 octobre 2021, voulant que le conseil statue sur cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 23 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reporté le traitement de cette demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de la parution de l'avis public, cette demande n'a suscité aucune opposition que ce soit et aucun commentaire écrit dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

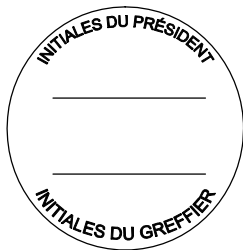
d'accorder cette demande de dérogation mineure aux propriétaires de l'immeuble sis au 27, chemin des Buttes, du village de Havre-aux-Maisons.

R2201-0552

Adoption du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Réalisation de travaux de rénovation majeurs permettant l'exploitation d'un immeuble à vocation mixte – Propriété sise au 33, chemin des Marais – Village de Havre-aux-Maisons

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le 9 juin 2020, le Règlement n° 2020-04 relatif au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du projet relatif à l'immeuble sis au 33, chemin des Marais, du village de Havre-aux-Maisons, a déposé une demande dans le cadre d'un PPCMOI;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

18 janvier 2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté un premier projet de résolution relativement à cette demande le 14 septembre 2021, et un second projet le 23 novembre 2021, relativement à ce PPCMOI;

CONSIDÉRANT QUE le projet de résolution a été soumis à la consultation lors de la séance publique tenue le 5 octobre 2021 et à l'approbation référendaire entre le 26 novembre et le 13 décembre 2021, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité

d'adopter le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Réalisation de travaux de rénovation majeurs permettant l'exploitation d'un immeuble à vocation mixte – Propriété sise au 33, chemin des Marais – Village de Havre-aux-Maisons, conformément à la description faite ci-dessous :

Description du projet :

Ce projet consiste à réaliser des travaux de rénovation majeurs à l'intérieur et à l'extérieur de l'immeuble (installation de portes et fenêtres, remplacement de l'enveloppe extérieure).

Étant donné le changement de vocation de l'immeuble, la liste des usages qui y sont prévus se dresse comme suit :

- 24 logements loués à l'année;
- 1 serre intégrée réservée aux locataires;
- Espaces d'entreposage individuels « lockers » pour les locataires ou autres citoyens;
- Espace d'entreposage commercial;
- Gymnase réservé aux locataires;
- Salon commun réservé aux locataires.

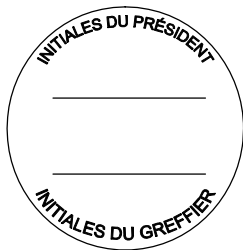
de publier un avis d'examen de conformité de ce PPCMOI, conformément aux dispositions de la loi.

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

R2201-0553

Autorisation de signature – Bonification de l'Entente de développement culturel 2021-2023 – Ministère de la Culture et des Communications du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a conclu en 2021, l'Entente de développement culturel (EDC) avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) couvrant la période de 2021 à 2023 inclusivement;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

18 janvier 2022

CONSIDÉRANT QU' en novembre 2021, la Direction régionale du ministère a avisé la Municipalité qu'à la suite d'une révision budgétaire, une somme supplémentaire était disponible pour bonifier les EDC de chaque instance administrative de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine doit apparier la bonification proposée dans une proportion de 60 % pour le ministère de la Culture et des Communications et de 40 % pour la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a établi un plan de mise en œuvre de sa politique culturelle financé à même l'Entente de développement culturel et que les actions liées à ce plan pourraient être bonifiées par les sommes additionnelles proposées;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité

d'accepter la bonification de 8 412 \$ à l'Entente de développement culturel 2021-2023 offerte par le ministère de la Culture et des Communications du Québec et d'y apparier 5 608 \$ (dans une proportion de 60 % - 40 %);

d'autoriser la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire, Monica Poirier, à signer tout document relatif à cette bonification d'entente avec le MCCQ.

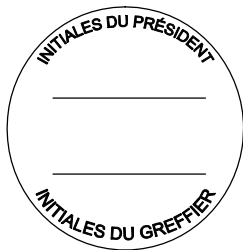
R2201-0554

Adoption de la Politique de développement des collections 2021-2026 de la Bibliothèque Jean-Lapierre

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'une politique de développement des collections est une démarche administrative essentielle à la saine gestion d'une bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt d'une telle politique est une condition du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) pour être admissible à l'aide maximale consentie dans le cadre du programme annuel d'Aide au développement des collections documentaires des bibliothèques publiques autonomes;

CONSIDÉRANT QUE cette politique doit répondre aux normes et standards libellés à la fois par le MCCQ dans son Guide d'accompagnement à l'intention des clients-partenaires et par l'Association des bibliothèques publiques du Québec dans ses Lignes directrices;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

18 janvier 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine s'est engagée dès 2018 à adopter une telle politique pour la Bibliothèque Jean-Lapierre;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil municipal adopte la Politique de développement des collections 2021-2026 de la Bibliothèque municipale Jean-Lapierre, telle qu'elle a été approuvée par la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire en date du 22 décembre 2021.

R2201-0555

Dépôt d'une demande de financement – Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) – Mise aux normes du site de la halte de Dune-du-Sud – Village de Havre-aux-Maisons

CONSIDÉRANT QUE la halte de Dune-du-Sud est un site riverain très fréquenté tant par les Madelinots que par les visiteurs, particulièrement lors de la saison estivale, mais aussi tout au cours de l'année;

CONSIDÉRANT QUE ces derniers mois, des travaux de restauration ont été amorcés par la Municipalité, dont l'agrandissement du stationnement, que certains travaux d'aménagement permettant une meilleure accessibilité aux lieux pour les personnes à mobilité réduite et pour les familles sont requis ainsi qu'une mise aux normes des installations sanitaires;

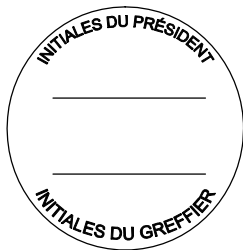
CONSIDÉRANT l'entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) visant à soutenir et stimuler le développement, le renouvellement et la structuration de l'offre touristique de la région des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de soumettre une demande d'aide financière à Tourisme Îles de la Madeleine dans le cadre de ce projet de mise aux normes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité

d'autoriser la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire, Monica Poirier, à présenter une demande de financement à Tourisme Îles de la Madeleine dans le cadre de l'EPRT relativement au projet de mise aux normes du site de la halte de Dune-du-Sud.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

18 janvier 2022

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

R2201-0556

Autorisation de signature – Protocole d'entente – Travaux de protection contre l'érosion des berges – Section du chemin du Gros-Cap dans le village de L'Étang-du-Nord – Ministère de la Sécurité publique

CONSIDÉRANT QUE la problématique d'érosion de berges sur le territoire des Îles nécessite des travaux de protection d'envergure et une participation financière gouvernementale;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime et sa Commission permanente sur l'érosion des berges ont procédé à la priorisation des sites et secteurs où les enjeux exigent des interventions urgentes;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par son programme géré par le ministère de la Sécurité publique, accepte de contribuer au financement du projet de protection d'un secteur correspondant à une section du chemin du Gros-Cap dans le village de L'Étang-du-Nord;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

d'autoriser le maire, Jonathan Lapierre, et la directrice générale, Ariane Cummings, à signer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, le protocole d'entente avec le ministère de la Sécurité publique pour la protection d'une section du chemin du Gros-Cap du village de L'Étang-du-Nord.

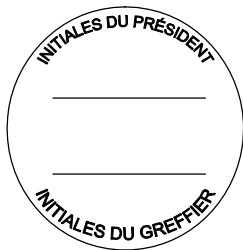
R2201-0557

Autorisation de signature – Avenant numéro 2 – Entente de financement visant la réalisation de travaux de protection des berges contre l'érosion côtière dans le secteur de la falaise à Cap-aux-Meules – Ministère de la Sécurité publique

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique du Québec et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine ont conclu, le 30 mars 2020, une entente de financement visant la réalisation de travaux de protection des berges contre l'érosion côtière dans le secteur de la falaise de Cap-aux-Meules;

CONSIDÉRANT QUE le 19 mars 2021 a été conclu l'avenant numéro 1 afin de modifier les modalités de paiement;

CONSIDÉRANT le changement de concept qui a dû être effectué pour respecter le décret gouvernemental numéro 195-2021 en prévoyant un ouvrage qui s'intègre au paysage côtier et qui limite l'empiétement dans le littoral;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

18 janvier 2022

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de reporter la date de fin de l'entente au 31 mars 2023 et, conséquemment, de reporter le paiement final;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

d'autoriser le maire, Jonathan Lapierre, et la directrice générale, Ariane Cummings, à signer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, l'avenant numéro 2 à l'Entente de financement visant la réalisation de travaux de protection des berges contre l'érosion côtière dans le secteur de la falaise à Cap-aux-Meules aux Îles-de-la-Madeleine avec le ministère de la Sécurité publique du Québec.

R2201-0558

**Demande de certificat d'autorisation au MELCC – Projet :
« Protection du rivage de Cap-aux-Meules – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine »**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite réaliser un ouvrage de protection des berges contre l'érosion côtière dans le secteur de la falaise de Cap-aux-Meules;

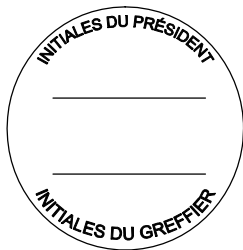
CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, il est nécessaire d'obtenir au préalable du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), un certificat d'autorisation pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet, la Municipalité bénéficie des services professionnels de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) mandatée entre autres de requérir toutes les autorisations requises aux fins de la réalisation de ces travaux, particulièrement le dossier soumis au MELCC et identifié sous le numéro 3216-02-077;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

que M. Dominic Lachance, directeur de l'ingénierie et infrastructures à la FQM, soit autorisé, au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement relativement au projet suivant :



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

18 janvier 2022

« Protection du rivage de Cap-aux-Meules – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine ».

Les dépenses inhérentes à ces demandes d'autorisation seront financées à même le règlement d'emprunt dudit projet.

R2201-0559

Autorisation de signature – Protocole d'entente relatif à la caractérisation environnementale – Travaux de forage – Aux Pas Perdus inc.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire de l'immeuble sis en bordure du chemin Principal, à Cap-aux-Meules, connu et désigné comme étant le site de l'ancien l'aréna Wendell-Chiasson;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté une firme de professionnels pour produire une caractérisation environnementale de ce site, laquelle a démontré une contamination des sols;

CONSIDÉRANT la recommandation des experts en environnement visant à effectuer une caractérisation environnementale complémentaire en amont de l'immeuble municipal, sur le terrain voisin appartenant à l'entreprise Aux Pas Perdus inc.;

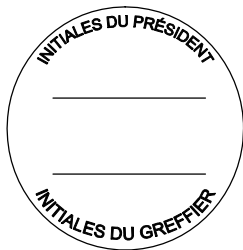
CONSIDÉRANT QUE les représentants de l'entreprise Aux Pas perdus inc. ont manifesté leur accord à la réalisation de deux forages sur leur terrain, et ce, conformément aux modalités de l'entente intervenue entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités a été mandatée pour rédiger cette entente et que celle-ci s'avère satisfaisante pour les deux parties;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil municipal autorise le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean A. Hubert, à signer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, le protocole d'entente prévoyant des travaux de forage sur le lot 3 134 114 du cadastre du Québec avec l'entreprise Aux Pas Perdus inc.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

18 janvier 2022

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

Le maire invite les citoyens à faire parvenir leurs questions aux membres du conseil par courriel. Un suivi sera effectué ultérieurement auprès des personnes concernées.

R2201-0560

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 19 h 50.

Jonathan Lapierre, maire

Louise Déraspe,
greffière adjointe